

VACCIN CONTRE LA DIPHTÉRIE ET LE TÉTANOS (dT)

Qu'est-ce que le vaccin contre la diphtérie et le tétanos (dT) ?

Le vaccin dT immunise contre deux maladies : la diphtérie et le tétanos (mâchoire barrée).

Le vaccin est autorisé par Santé Canada et est offert gratuitement au Nouveau-Brunswick dans le cadre du calendrier systématique d'immunisation des adultes.

Au Nouveau-Brunswick, le vaccin contre le tétanos et la diphtérie est administré au cours de la petite enfance, et il est combiné à d'autres vaccins tels que le vaccin contre la coqueluche, le vaccin contre la poliomyélite (DCaT-VPI) et le vaccin contre l'*Haemophilus influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib). Ces vaccins sont administrés en une série de doses aux nourrissons et aux tout-petits, puis en une dose de rappel aux enfants qui entrent à l'école et aux élèves de 7^e année pour couvrir le tétanos, la diphtérie et la coqueluche acellulaire (dcaT).

Quels sont les avantages du vaccin ?

Le vaccin dT constitue la meilleure façon de se protéger contre la diphtérie et le tétanos, qui sont des maladies graves, parfois mortelles. Lorsque vous recevez le vaccin, vous contribuez aussi à protéger les autres.

Comment le vaccin est-il administré ?

Le vaccin dT combiné à d'autres vaccins tels que le vaccin contre la coqueluche, le vaccin contre la poliomyélite (DCaT-VPI) et le vaccin contre l'*Haemophilus influenzae* de type b (DCaT-VPI-Hib) est administré dans le muscle de la cuisse chez les nourrissons et sous forme d'une injection dans la partie supérieure du bras chez les enfants plus âgés et chez les adultes.

Qui devrait recevoir le vaccin ?

Les personnes âgées de sept ans et plus peuvent recevoir le vaccin dT. Les adultes devraient recevoir un vaccin dT tous les dix ans s'ils ont déjà reçu la série de vaccins. Cette dose de rappel renforce le système immunitaire afin de l'aider à se protéger contre la diphtérie et le tétanos.

Une série de trois doses peut également être administrée aux adultes qui n'ont pas été immunisés ou qui n'ont pas d'attestation de vaccination antérieure. Le vaccin peut être donné aux personnes qui présentent une coupure grave ou une plaie profonde et qui ont reçu leur dernier vaccin antitétanique il y a plus de cinq ans.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin ?

Si vous avez eu une réaction potentiellement mortelle à une dose précédente de vaccin dT, ou à toute partie du vaccin ou de son contenant, vous devez en parler à votre fournisseur de soins de santé ou à une infirmière de la santé publique.

Il n'est pas nécessaire de retarder la vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Cependant, si vous avez des inquiétudes, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin ?

Les réactions au vaccin sont généralement faibles et durent un jour ou deux. Les réactions les plus fréquentes au site d'injection du vaccin sont la douleur, la rougeur et l'enflure. De la fièvre peut également se manifester.

Comme c'est le cas pour tout vaccin, il existe une très mince possibilité (moins d'une personne sur un million) d'une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui pourrait constituer un danger de mort. C'est pourquoi il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après l'administration du vaccin. La réaction anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer et un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction. Vous devez signaler toute réaction grave ou inattendue à un vaccin à votre fournisseur de soins de santé.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin ?

Une compresse froide posée sur le site d'injection peut réduire l'inconfort.

En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre ou donner à votre enfant un médicament en respectant les instructions du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé lequel serait le plus efficace.

Vous ne devez PAS donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de 18 ans en raison du lien de ce médicament avec le syndrome de Reye.

Y a-t-il d'autres renseignements utiles ?

Veillez informer la personne qui administre le vaccin de tout problème de santé et de toute allergie.

Cette personne vous fournira une preuve d'immunisation. Veillez conserver ce document dans un endroit sûr et l'apporter lors de votre prochaine vaccination.

Si vous avez des réactions inhabituelles au vaccin ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

Renseignements supplémentaires

Le vaccin dT financé par le gouvernement est administré par les fournisseurs de soins de santé et les bureaux de Santé publique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccins et immunisation \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca)
- Soins de nos enfants : [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](https://www.cps.ca)
- Agence de la Santé publique : [Vaccins et immunisation - Canada.ca](https://www.canada.ca)

Date de modification : 2024-01-23